

REGLEMENT DU CONCOURS Geipi Polytech "STI2D-STL" 2017

L'inscription au Concours vaut acceptation du présent règlement

Le Concours Geipi Polytech "STI2D-STL" est un concours permettant l'accès post bac à 15 écoles d'ingénieurs publiques.

1. INSCRIPTION AU CONCOURS

1.1 Candidats autorisés à s'inscrire

Le Concours Geipi Polytech "STI2D-STL" est ouvert :

- aux élèves en **Terminale STI2D** (quelle que soit la spécialité) et aux élèves en **Terminale STL spécialité SPCL** (Sciences Physiques et Chimiques appliquées en Laboratoire), inscrits dans un lycée français ou un lycée homologué par l'AEFE, au moment de l'inscription
- aux titulaires d'un Baccalauréat **STI2D** ou **STL SPLC** obtenu en 2016 dans un lycée français ou un lycée homologué par l'AEFE

Les candidats ayant intégré l'une des écoles du concours Geipi Polytech à la rentrée 2016 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours Geipi Polytech 2017.

1.2 Modalités d'inscription

L'inscription est effectuée exclusivement **par Internet**, du 20 janvier au 20 mars 2017, sur le Portail Admission Post Bac (APB) :

www.admission-postbac.fr

L'inscription est soumise au paiement d'une contribution aux frais de gestion et d'organisation du Concours, à régler par carte bancaire ou par chèque, d'un montant de 60 euros.

Les candidats bénéficiaires d'une Bourse sur critères sociaux de l'Etat français (sauf bourse AEFE), pour **l'année scolaire 2016-2017**, au moment de l'inscription au Concours Geipi Polytech, sont exonérés de cette contribution.

Informations importantes :

- La contribution aux frais de gestion et d'organisation du Concours n'est pas remboursable, et ce, quelle que soit la suite donnée à la candidature : que le candidat ait validé sa candidature ou non, qu'il soit convoqué à l'entretien de motivation ou non, absent aux épreuves ou non, démissionnaire, admis ou refusé dans l'une des écoles.
- La date limite d'envoi de la fiche de candidature au Service Concours est le **lundi 3 avril 2017, cachet de la Poste faisant foi**, à l'adresse du centre de gestion du concours Geipi Polytech :
Concours Geipi Polytech – Service Concours – 2 rue Jean Lamour – 54500 Vandoeuvre les Nancy.
- Les dossiers expédiés à une autre adresse que celle du service Concours Geipi Polytech seront refusés.
- Les dossiers demeurant incomplets à la date du jury du 11 avril 2017 seront rejetés.
- Les candidats n'ayant pas validé leur candidature sur le site Admission Post Bac, avant le 2 avril, ne seront pas inscrits au concours Geipi Polytech. Aucune dérogation ne sera accordée.
- Les candidats sont tenus de vérifier que toutes leurs notes, ainsi que les moyennes de classes, sont enregistrées sur le site Admission Post Bac.
- Les candidats voyant apparaître la mention « Dossier électronique » sur le site Admission Post Bac n'ont aucun document papier à envoyer.
- Aucun accusé de réception ne sera envoyé par le Concours Geipi Polytech. Les candidats doivent suivre leur candidature sur site Admission Post Bac

L'inscription au concours est effective quand le candidat voit apparaître la mention « dossier validé » sur le site Admission Post Bac.

1.3 Choix des écoles

Il est fortement conseillé à tous les candidats de **classer dans leur liste de vœux plusieurs écoles** du Groupe Geipi Polytech pour augmenter leurs chances d'intégration (se référer aux indications données sur www.admission-postbac.fr pour le classement des différentes formations et la date limite de modification de la liste de vœux).

1.4 Candidat nécessitant un aménagement lié à un handicap pour l'entretien

Tout candidat bénéficiant d'aménagements particuliers pour l'entretien de motivation, devra le signaler lors de son inscription sur le Portail Postbac. Les aménagements particuliers seront pris en compte uniquement à la réception des documents de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) par le Service Concours Geipi Polytech, la date limite d'envoi est fixée au 3 avril 2017 (cachet de la poste faisant foi).

Candidats de Terminale : Document officiel de la CDAPH (même document que pour le baccalauréat).

Candidats bac+1 : Document officiel de la CDAPH de l'année 2016-2017 exclusivement.

Pour les aménagements particuliers, en dehors du temps additionnel, le candidat devra contacter le Service Concours avant le 10 avril 2017 pour la mise en place des aménagements.

Tout candidat doit avoir en sa possession, le jour de l'épreuve, les documents de la CDAPH.

1.5 Choix du lieu de passage des épreuves

Le choix du centre d'entretien, parmi les écoles du concours Geipi Polytech participant au Concours STI2D-STL, doit être formulé au moment de l'inscription sur le Portail APB et doit être fait essentiellement en fonction de la proximité du domicile ou de l'accessibilité par les moyens de transports.

Si le centre d'entretien choisi était complet, le candidat serait convoqué dans un des centres les plus proches.

Le choix du centre d'entretien est indépendant de la liste de vœux mentionnée au paragraphe 1.3.

Aucun changement de choix de centre d'entretien ne pourra être effectué.

1.6 Convocations

Mi avril, tous les candidats devront se connecter à leur « Espace candidat » sur le site Internet du Geipi Polytech : www.geipi-polytech.org pour connaître la suite donnée à leur dossier.

Les candidats convoqués à l'entretien de motivation seront avertis, par courriel, de l'ouverture du site Internet leur permettant de choisir une date et un créneau horaire.

2. LES ETAPES DU CONCOURS

2.1 Première étape : évaluation du dossier scolaire

L'évaluation des dossiers prend en compte les notes mais aussi les appréciations formulées par les professeurs.

- **Pour les élèves en Terminale STI2D en 2016-2017**, toutes les matières de Première et de Terminale sont prises en compte et plus particulièrement les notes de : mathématiques, physique-chimie, enseignements technologiques transversaux, français des épreuves anticipées du baccalauréat et anglais. Les candidats doivent vérifier que toutes leurs notes sont enregistrées sur le Portail APB. Les résultats dans ces différentes matières conduisent pour chaque candidat à l'obtention d'une note de dossier.
- **Pour les élèves en Terminale STL SPCL en 2016-2017**, toutes les matières de Première et de Terminale sont prises en compte et plus particulièrement les notes de : mathématiques, physique-chimie, sciences physiques et chimiques en laboratoire, français des épreuves anticipées du baccalauréat et anglais. Les candidats doivent vérifier que toutes leurs notes sont enregistrées sur le Portail APB. Les résultats dans ces différentes matières conduisent pour chaque candidat à l'obtention d'une note de dossier.

Les notes du 2^{ème} trimestre pourront être saisies jusqu'au 2 avril sur le Portail APB. Après la clôture des inscriptions, le jury pourra demander par courriel, l'envoi des bulletins de Première et de Terminale. En cas de non réception des bulletins dans les délais impartis, le candidat n'aura aucune proposition d'admission dans les écoles du Geipi Polytech.

- **Pour les titulaires d'un baccalauréat STI2D obtenu en 2016**, la note de dossier prendra aussi en compte toutes les notes obtenues au baccalauréat STI2D 2016.
- **Pour les titulaires d'un baccalauréat STL SPCL obtenu en 2016**, la note de dossier prendra aussi en compte toutes les notes obtenues au baccalauréat STL SPCL 2016.

- Les candidats dont les notes de dossier sont jugées suffisamment élevées par le jury, seront convoqués à un entretien de motivation. Les notes prises en compte pour classer ces candidats sont : note issue de l'étude du dossier (coefficient 8) et note de l'entretien de motivation (coefficient 2).

2.2 Deuxième étape : l'entretien de motivation

L'entretien de motivation d'une durée de 25 minutes aura lieu entre le 19 avril et le 17 mai 2017 dans le centre choisi par le candidat sur le Portail APB (cf. § 1.5). Des procédures particulières seront mises en place pour les candidats résidant dans les DOM-TOM ou à l'étranger.

L'absence à l'entretien est éliminatoire.

Tout évènement susceptible de porter atteinte au déroulement des épreuves (relatif notamment à l'organisation et à la tenue des entretiens) sera porté à la connaissance du jury, lequel devra prendre les dispositions nécessaires afin de rétablir et assurer la poursuite régulière du concours.

3. JURY D'ADMISSION

Toutes les décisions relatives à l'admission des candidats seront prises par le jury du Concours Geipi Polytech. Le jury fixera un rang limite de classement pour l'admission au vu du résultat de l'étude du dossier et de l'entretien. Les candidats classés au-delà de ce rang ne seront pas appelés.

4. RESULTATS

Les candidats devront se connecter sur le site **www.admission-postbac.fr** à partir du 8 juin 2017 pour consulter les propositions qui leur sont faites, s'informer de la procédure d'admission dans les écoles, et suivre les instructions du Portail APB.

Les candidats pourront consulter la note obtenue à l'entretien sur le site www.geipi-polytech.org courant juin 2017.

5. ADMISSION ET INSCRIPTION DANS LES ECOLES DU GROUPE GEIPI POLYTECH

Lorsque les candidats admis auront validé un OUI définitif sur le site **www.admission-postbac.fr** pour l'une des écoles du Concours Geipi Polytech, ils recevront un courriel de l'école concernée les informant de la procédure d'inscription dans l'école.

ATTENTION !

- *L'acceptation d'une admission dans l'une des écoles pour les candidats « appelés » lors des phases d'admission sur le Portail APB ne sera effective qu'au moment de la validation du OUI définitif par le candidat. Elle est en outre subordonnée à la réception des pièces officielles susceptibles d'être réclamées. Tout écart entre les affirmations du candidat, qu'il a certifiées sur l'honneur, et les pièces officielles, entraînera la radiation du candidat.*
- *Les écoles ne sont pas tenues d'accepter un candidat admis via le Concours Geipi Polytech si celui-ci ne se présente pas le jour de la rentrée.*
- *Les candidats ne seront définitivement admis dans l'une des écoles que s'ils sont effectivement titulaires du Baccalauréat le jour de la rentrée.*
- *Les candidats ayant intégré l'une des écoles du Concours à la rentrée 2016 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours Geipi Polytech STI2D-STL 2017. En cas de non-respect de cette clause, les candidats verront leur inscription annulée ; les frais liés à cette inscription ne leur seront pas remboursés.*
- *L'admission au Concours ne peut pas être conservée pour l'année suivante.*

Pour toute information complémentaire relative à l'inscription au Concours, aux résultats ou à la procédure d'admission dans les écoles, il est possible de contacter le Service Concours Geipi Polytech.

Service Concours Geipi Polytech

Tél. : 03 83 68 50 50 ou 50 51 - Fax : 03 83 68 50 15

Courriel : concours@geipi-polytech.org

Site Internet : www.geipi-polytech.org